



Caisse de dépôts – détails des conditions

Offre valable dès le 02 mars 2015 :

	Modalités de retrait (par écrit)	Extrait de compte	Frais/taxes	Montants maximum	Taux d'intérêts Membres biwog	Taux d'intérêts Non membres biwog
Caisse de dépôts	CHF 5'000.-, suite à un délai de dénonciation de 15 jours. Jusqu'à CHF 20'000.- par année civile, suite à un délai de dénonciation de 4 mois. Dès CHF 20'000.- par année civile, suite à un délai de dénonciation de 6 mois.	1 x par année suite au paiement des intérêts au 31 décembre	Uniquement en cas de plus de 3 retraits par année, CHF 25.-	Min. CHF 5'000.-, max. CHF 100'000.- Montants plus élevés suite à entretien individuel	1,00 %	0.50 %